

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 24 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Délib. n°2022-068 : Gratuité du cinéma au profit de la Ligue de l'Enseignement (réseau Génériques) et de Cinéma et Culture pour Tous

La *Ligue de l'Enseignement* est gestionnaire du **Réseau Génériques** qui propose des séances de cinéma itinérantes en milieu rural. Dans le cadre de ce dispositif, la commune bénéficie d'1 séance de cinéma tous les 15 jours. Pour information, une séance revient en moyenne à 1 400 € à l'association.

Pour pouvoir équilibrer son budget, l'association compte sur le soutien financier des collectivités locales (Région, Département, EPCI et communes adhérentes).

Chaque année, elle dépose ainsi une demande de subvention à Condé-sur-Vire d'un montant de 0,85 €/habitant, soit 3 575 €. Depuis de nombreuses années, le conseil municipal a pris l'habitude de ne lui accorder qu'1/3 de la somme demandée (1 100 € en 2022 soit environ 0,26 €/hab.). De plus, la commune facture tous les ans à l'association l'utilisation de la salle de cinéma (environ 1 500 €/an). Elle est la seule à le faire parmi les 25 communes partenaires.

Compte tenu des retombées culturelles inhérentes à son action sur le territoire, il est proposé de reconsidérer plus favorablement notre politique de soutien envers l'association :

- ✓ Gratuité de la salle de cinéma ;
- ✓ Revalorisation de la subvention annuelle à la hauteur de leurs attentes (ce point devra cependant être rediscuté en commission *Finances* dans le cadre de la préparation du BP 2023).

Parallèlement, il est proposé d'accorder également la gratuité de la salle de cinéma à l'association Condéenne *Cinéma et Culture pour Tous*, partenaire du Réseau Génériques. Elle assiste le réseau

dans l'organisation des séances de cinéma (encaissement, choix de la programmation), ainsi que le ciné-rétro pour les seniors, le ciné-club jeunes (séances suivies de goûters) des stages jeunes, ainsi que des séances pour les scolaires.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Accorder la gratuité de la salle de cinéma à deux associations utilisatrices :**
 - **Ligue de l'Enseignement dans le cadre du Réseau Génériques**
 - **Cinéma et Culture pour Tous**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Mme Annick FAUDEMÉR, présidente de Cinéma et Culture pour Tous, a un intérêt personnel dans ce dossier. Elle s'abstient de participer au vote.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

